



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 (Élus) et par vidéoconférence (Invités), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 27 septembre 2022 de 14 h 25 à 14 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef
M^{me} Sylvie Langevin, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Carina Dominique, conseillère
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller
M^{me} Guylaine Gill, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATION)
M^{me} Guylaine Simard, conseillère (REPRÉSENTATION)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Développement des ressources humaines
 - 3.1 Renouvellement du contrat d'assurance collective au 1^{er} octobre 2022
4. Direction générale
 - 4.1 Planification stratégique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan 2022-2025
5. Infrastructures et services publics
 - 5.1 Programmes d'habitation
6. Levée de la réunion

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La vice-cheffe Sylvie Langevin assume la présidence en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-cheffe Sylvie Langevin procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

3.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

RÉSOLUTION N° 8349

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté d'un régime d'assurance collective afin de contribuer à la protection du mieux-être de ses employés et de leurs familles;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2020, nous avons effectué un appel d'offres qui nous a permis d'obtenir des économies importantes ainsi qu'une période de garantie de taux intéressante soit :



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

- o Une économie de la prime globale de 23,7 % et le maintien des taux jusqu'au 1er octobre 2021 pour les garanties d'assurance maladie et d'assurance salaire courte durée, et jusqu'au 1er octobre 2021 pour les garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de longue durée;

CONSIDÉRANT un ajustement global de 0,8 % en octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la démarche, la prime négociée avec l'assureur sélectionné se solde par une hausse de 12,5 % qui se traduit par une augmentation de 49 526 \$ pour la part employeur et de 49 526 \$ pour la part employé;

CONSIDÉRANT que la hausse de 12,5 % s'explique notamment par :

- o Une hausse en assurance vie de + 5,8 %;
- o Une hausse en assurance salaire longue durée de + 9,2 %;
- o Une hausse en assurance salaire courte durée de + 26,5 %;
- o Une hausse en assurance maladie de + 18,7 %.

CONSIDÉRANT que malgré la hausse de 12,5 %, nous conservons tout de même une économie de 13,24 % par rapport aux taux applicables avant l'appel d'offres au 1er avril 2020.

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de la police d'assurance collective en conservant les mêmes couvertures pour l'année 2022 2023 avec le RBA - Groupe financier (SSQ - Assurance collective) dont la prime annuelle s'établit à 888 850,44 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner l'unité administrative Développement des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN 2022-2025

RÉSOLUTION N° 8350

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a déposé ses orientations politiques en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la Planification stratégique proposée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan répond aux orientations politiques et a mobilisé les différentes unités administratives;

CONSIDÉRANT qu'une projection financière est estimée pour la Planification stratégique et que la majorité des dépenses associées sera incluse dans la planification budgétaire annuelle.

IL EST RÉSOLU d'adopter la Planification stratégique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan 2022-2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de rendre compte annuellement de la réalisation de la Planification stratégique.

Proposée par M^{me} Carina Dominique
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

5.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 8351

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 17 décembre 2021, Katakuhimatsheta a approuvé les programmes d'habitation 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le but du programme d'adaptation est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh pour adapter leur résidence afin de leur permettre de demeurer et de vivre de façon autonome et en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que le requérant XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est, selon le programme d'adaptation en vigueur pour l'année 2022-2023, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 3 337,16 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh no 5 par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où il se propose d'adapter la maison est la suivante :

« La totalité du lot 23-10, du Rang A, dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 75656 CLSR. ».

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme d'adaptation à XXXX, membre n° XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.



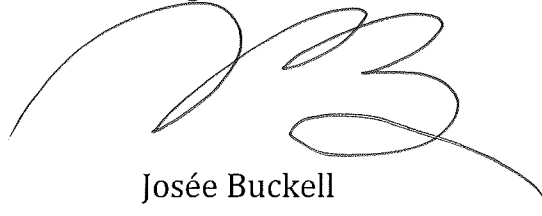
RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 30, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB', written over a faint, large, light-colored watermark or background mark.

Josée Buckell